



Depart a l etranger des enfants....

Par **frelau**, le **02/05/2008** à **20:53**

Bonjour,

ma compagne séparée, souhaite me rejoindre en Espagne avec ses 2 enfants.

De part le jugement initial de separation, le pere a un droit de garde standard ... 1 week sur 2... la moitié des vacances scolaires.

Aujourd hui il revendique son droit de garde pour ne pas que l on emmene les enfants.

Alors quelles sont les demarches a faire en sachant que ce depart vers l etranger est temporaire 9 mois ?

Quels sont nos droits ? et ses droits ?

On souhaite organiser un retour en France une fois par mois pour qu il puisse les garder au moins un week + la moitié des vacances scolaires a nos frais ...

Qu en pensez vous ? comment faire ? que faire ?

Merci d avance pour vos reponses.